

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Service Agriculture et Forêt

ARRETÉ

désignant les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit global de l'exploitation agricole

Le Préfet de l'Ain

- VU** les articles D 354-1 à D 354-15 du Code rural et de la pêche maritime ;
- VU** l'arrêté du 26 mars 2018 fixant le montant des aides pour les exploitations agricoles en difficulté ;
- VU** l'approbation le 27 novembre 2017 de la notification SA 49044 par la Commission européenne relative à une aide à l'assistance technique ;
- VU** les instructions techniques DGPE/SDPE/SDC/2018-325 du 24/04/2018 et DGPE/SDPE/SDC/2018-532 du 18/07/2018 relatives à l'audit global de l'exploitation agricole ;

SUR proposition de la DDT de l'Ain,

ARRETE

Article 1 :

Les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit portant sur l'analyse globale de l'exploitation agricole dans le département de l'Ain, telles que décrites dans les instructions techniques DGPE/SDPE/SDC/2018-325 du 24/04/2018 et DGPE/SDPE/SDC/2018-532 du 18/07/2018, sont les suivants :

- **Groupement « Chambre d'agriculture de l'Ain / MSA Ain-Rhône » ;**
- **Solidarité Paysans Rhône-Alpes 01-69.**

Ces organismes peuvent exercer les missions correspondantes après signature d'une convention d'expertise avec les services de la Préfecture définissant les conditions de prestation.

Chaque organisme doit respecter l'ensemble des conditions prévues aux cahiers des charges afférant à la réalisation de l'audit global. En cas de non-respect des cahiers des charges, le préfet peut décider de suspendre l'agrément.

Le nom des experts habilités à effectuer un audit figurent en annexe du présent arrêté.

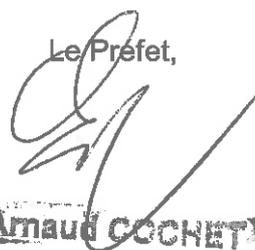
Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois après sa parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ain.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ain.

Fait à Bourg en Bresse, le 8 octobre 2018

Le Préfet,

Arnaud COCHET

ANNEXE

Liste des experts habilités à effectuer un audit global de l'exploitation agricole

Nom - Prénom	Organisme
CHAZAL Béatrice CHRETIEN Philippe CREUSE Olivier GILLIER Christophe MADIES Jean-Luc DUMAS Gabrielle DELORME Fabrice DESBORDES Camille GERMAIN Angélique LONG Sylvie LARDENOIS Aurore	Chambre d'agriculture de l'Ain
DEVRIEUX Géraldine GAY Anaïs VINCENT Isabelle BEREZIAT Marie-Noëlle	MSA Ain-Rhône
BLANC Pascale	Solidarité Paysans Rhône-Alpes 01-69

